

Fiches de paye d'Abraham : de Janvier et Février 1944

Abraham travaillait dans une imprimerie municipale.

FICHE DE PAYE

ETABLIE PAR :

Imprimerie Coopérative
29, Rue des Jacobins, 29
PÉRIGUEUX (Dordogne)
Téléphone 4-26

pour le 1^{er} Mois de Janvier
du 1^{er} au 31 1944

BÉNÉFICIAIRE (nom et prénoms) Lipchultz Abraham
Qualification professionnelle Maticotier Catégorie

112 heures } Avantages en nature payés }
Durée du travail } par compensation }
en espèces }

Taux de base : 11.0f à } la journée } gain +1237.60
l'heure } brut
la semaine }
le mois }

Supplément dû à la majoration légale des heures supplémentaires : _____ heure à } +
Allocation supplémentaire (loi du 23-5-41)
Rappel Novemb. Décembre 370 heures à 0.70 } + 259 /
ou _____ par mois. }

Salaire brut 1.496.60
Dédutions légales : Assurances sociales. - 59.80
Salaire imposable brut 1436.80
Taux _____ % d'exonération compl^{te} p^r frais profess^{is} -
Salaire imposable net 1436.80
Impôt cédulaire et Contribution nationale. - 54 /
Salaire net dû au travailleur pour Janvier .. 1382.80

OBSERVATIONS	Avantages en nature	VERSEMENT D'ACOMPTES	
		Dates	Montant
Salaire net <u>1382.80</u>			
Acomptes** <u>900 /</u>			+
Règlement <u>482.80</u>			**

N. B. — L'Etablissement s'acquitte de sa cotisation d'employeur pour le versement des Allocations familiales à la Caisse de compensation agréée de

Retenue Comité social 0.9% = 6.90

CODE DU TRAVAIL : Livre 1^{er}, Article 44 a

FICHE DE PAYE

ETABLIE PAR :

Imprimerie Coopérative
29, Rue des Jacobins, 29
PÉRIGUEUX (Dordogne)
Téléphone 4-26

pour le 1^{er} Mois de Février
du 1^{er} au 29 1944

BÉNÉFICIAIRE (nom et prénoms) Lipchultz
Qualification professionnelle _____ Catégorie

36 heures } Avantages en nature payés }
Durée du travail } par compensation }
en espèces }

Taux de base : 11.0f à } la journée } gain +1902.80
l'heure } brut
la semaine }
le mois }

Supplément dû à la majoration légale des heures supplémentaires : _____ heure à } +
Allocation supplémentaire (loi du 23-5-41)
ou _____ heures à } +
_____ par mois. }

Salaire brut 1902.80
Dédutions légales : Assurances sociales. - 60.10
Salaire imposable brut 1442.70
Taux _____ % d'exonération compl^{te} p^r frais profess^{is} -
Salaire imposable net 1442.70
Impôt cédulaire et Contribution nationale. - 56 /
Salaire net dû au travailleur pour Février .. 1386.70

OBSERVATIONS	Avantages en nature	VERSEMENT D'ACOMPTES	
		Dates	Montant
Salaire net <u>1386.70</u>			
Acomptes** <u>1200 /</u>			+
Règlement <u>1486.70</u>			**

N. B. — L'Etablissement s'acquitte de sa cotisation d'employeur pour le versement des Allocations familiales à la Caisse de compensation agréée de

Retenue Comité social 0.9% = 6.90